



Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON, Nathalie LAPALUS, Émilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY

Excusés : Brigitte SARRAZIN, Alain GUERIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée), Jean THOREUX

Animateur de séance : Nathalie LAPALUS

Secrétaire de séance : Emilie LESCUT

Participaient sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Florent PIERRE

Séance ouverte à 20h45

Ordre du jour

-Commission Education et Solidarités

Locales

- Compte-rendu
- Questions diverses

-Commission CATE

- Compte-rendu
- Maison des Patrimoines :
 - Consultation halle
 - Cabane : subvention Villages Solidaires
- Zone de Loisirs du Paluet
- Piscine :
 - Retours
- Questions diverses

-Commission technique

- Compte-rendu
- Questions diverses

-Questions diverses

- Vidéo Commune
- Bases fiscales communales

-Suivi des travaux et projets en cours

- Lion d'Or
- Aménagement du centre bourg
- Rénovation immobilière en centre-bourg
- École maternelle
- Petites Villes de Demain
- Commissions ORT
- Questions diverses

-Voirie, réseaux, terrains, locaux commerciaux

- Affouage :
 - Fixation du prix
- Chauffage :
 - Cartographie réseau
- Terrain :
 - Prémption vente AUGOYAT/BESSON HUBERT
- Lotissement :
 - Habitat inclusif
- Locaux commerciaux :
 - Local 31 Grande rue
 - Local auto-école
 - Dentiste
- Questions diverses

-Décisions budgétaires

- Questions diverses

-Personnel communal

- Questions diverses

-Informations diverses

- Suites élections
- Demandes de subvention
- Météo

▪ Procès-verbal et délibérations du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 juin 2022 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du Conseil municipal du 20 juin 2022 sont rappelées à l'assemblée. Les délibérants signent le registre.

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

○ École maternelle

Les cartons pour le déménagement de l'école maternelle dans la maison des associations sont faits. Le transfert de tout le matériel de l'école aura lieu le mardi 26 juillet 2022.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) sont 2, une par classe, présentes tous les matins et à temps partiel les après-midis. En effet, le nombre d'enfants, légèrement supérieur à 30 ne justifie pas, du point de vue de la commune une présence à temps complet. Elles font le ménage de l'école en partie pendant le temps scolaire depuis que les consignes sanitaires l'imposaient.

La localisation des 2 classes au sein de la maison des associations va modifier la configuration des locaux qui seront « séparés » par la cage d'escalier.

La période de travaux ajoute différentes contraintes. Pour faire suite à un temps d'échanges récent, deux demandes se font jour :

- Arrêt du ménage pendant le temps scolaire qui nuit à une bonne organisation pédagogique ;
- Présence de 2 ATSEM toute la journée ;

L'avis du conseil municipal est sollicité dans la mesure où ces demandes ont un impact financier en raison de l'augmentation du temps de travail des ATSEM et pour réaliser le ménage.

Après en avoir débattu, le conseil municipal confirme qu'il convient que le temps de ménage soit intégré au travail des ATSEM et non délégué à d'autres agents. Il accepte, **pour la durée des travaux**, que le temps de présence des ATSEM soit augmenté afin d'assurer une présence à temps complet pendant l'école et de réaliser le ménage hors du temps scolaire : matin, soir, mercredi et samedi.

Cette demande nécessitera de recruter une 3^{ème} ATSEM, ce qui ne sera pas chose aisée

○ OPAC

Suite à un échange de Brigitte SARRAZIN avec l'OPAC, la livraison des logements du Lion d'Or ne se fera pas avant la fin de l'été. Les personnes qui se verront attribuer un logement auront droit à une visite pour confirmer leur accord. Dans le cas d'un refus, la deuxième personne désignée par la Commission se verra attribuer le logement.

○ Réfugiés

Une réunion s'est tenue le mercredi 22 juin 2022 avec la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi) et l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pour réfléchir sur la pérennité des CPH (Centres Provisoires d'Hébergement) à MATOUR et DOMPIERRE-LES-ORMES étant donné la récurrence des trajets jusqu'à MÂCON pour les cours de Français. La Commune propose à son collectif de bénévoles une rencontre le samedi 23 juillet 2022 pour débattre de ce sujet.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

○ Marché des producteurs

Annie VOUILLON indique à l'assemblée que le planning est en place. Une productrice de chanvre a récemment fait une demande pour participer, une rencontre sera organisée pour statuer sur la suite à donner.

○ Forum des associations

Annie VOUILLON indique à l'assemblée qu'un courrier sera envoyé aux associations pour recueillir leur avis sur cette rencontre initialement évoquée à la rentrée 2022 mais qui pourrait être organisée, plutôt en juin ou septembre 2023 afin de laisser le temps nécessaire à la concertation et à son organisation

○ Fête du 14 août

Annie VOUILLON indique à l'assemblée que le feu d'artifice est commandé et que le planning est en cours d'élaboration pour la fête du dimanche 14 août 2022.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal se positionne pour revenir à un « service de saucisses et merguez » offert par la municipalité dans un objectif d'accueil et de convivialité.

○ Maison des patrimoines

Les entreprises retenues pour l'aménagement du parc ont été réunies le 29 juin 2022 et une réunion a eu lieu le 30 juin 2022 pour finaliser le dossier PRO (études de projet) de la halle.

La construction de la cabane dans le parc sera assurée par Villages Solidaires qui a obtenu un devis d'un montant de 6 525,60 € TTC pour les fournitures. Ce montant sera en partie financé par une subvention du département, à hauteur de 4 000 €.

Annie VOUILLON propose de verser une subvention à Villages Solidaires, d'un montant de 2 525,60 €, afin de contribuer à cette réalisation.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 2 525,60 € à Villages Solidaires en contrepartie de la construction de la cabane dans le parc de la maison des patrimoines ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ Gîtes de groupe

Annie VOUILLON indique à l'assemblée que la Commission a étudié des pistes pour améliorer la fréquentation des gîtes de groupe, dont l'adhésion à Gîtes de France (demande faite), la mise en place de package clefs en main avec atout France et le renouvellement de Tourisme handicap.

○ Zone de loisirs du Paluet

Le dossier pour l'aménagement de la zone de loisirs du Paluet est lancé. Le projet d'aires de pique-nique sur la chaussée de l'étang est supprimé et la rénovation du minigolf est retenue.

○ Piscine municipale

Annick GIRAUD indique que des enseignantes de NAVOUR-SUR-GROSNES ont adressé un retour positif à la Commune sur la piscine.

■ **Commission technique**

○ Signalétique

Patrick CAGNIN rappelle à l'assemblée la future mise en place d'un sens unique sur la place de l'Église et la placette de la Mairie. Il présente un devis de ViaSystem d'un montant HT de 2 885 €, soit 3 462 € TTC, pour la, signalisation horizontale et verticale. La Commission a validé le devis. Le CM confirme son accord.

○ Ilot Janin

Patrick CAGNIN rappelle à l'assemblée la décision de poser une barrière « anti-intrus » pour les voitures devant l'ilot Janin. Il présente un devis de Déclic pour une barrière à 172 € HT. Le montant total du devis s'élève à 1 019 € HT, soit 1 222,80 € TTC. La Commission a validé le devis. Le CM donne son accord.

○ Base de données d'information géographique

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée qu'il a rencontré le SYDESL le lundi 4 juillet 2022 concernant leur base de données d'information géographique. Le 22 novembre 2021, le SYDESL a déposé auprès de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) une demande de co-financement pour l'accompagner dans sa volonté de développer son SIG partagé en ajoutant de nouvelles fonctionnalités au service d'un meilleur pilotage des réseaux publics : le suivi de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. L'accord de financement conclu dans le cadre du plan France Relance (fond "Transformation numérique des collectivités territoriales" / appel à projets "Développer l'utilisation de la donnée dans votre territoire") est intervenu le 15 février 2022. Le soutien financier de l'Etat porte sur un montant de 155 195 €. Le SYDESL qui pilote ce projet en finance également une partie à hauteur de 51 732 €.

Le 30 mars 2022 se tenait la commission SI-SIG du SYDESL qui décidait d'orienter l'accompagnement des communes et EPCI de Saône-et-Loire prioritairement sur les réseaux de Chaleur communaux et les réseaux d'eau potable. Après information du SYDRO 71, la commune de Cuiseaux a sollicité un accompagnement du SYDESL pour la digitalisation au standard COVADIS et format shape de son réseau de chaleur. Cette opération est gratuite pour la commune. Elle permettra d'ajouter cette couche cartographique dans le SIG du SYDESL auquel accède déjà la commune.

Il convient de vérifier où en est la transposition des relevés déjà réalisés dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable et élargis au réseau de chaleur et à l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention de partenariat jointe en annexe pour la mise à disposition de bases de données d'information géographique en vue de leur numérisation et de leur mise à disposition ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ Questions diverses

○ Vidéos de la Commune

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de courtes vidéos sensées présenter la Commune et la maison de santé. Le projet avance, des premières images ont été tournées. Les 2 films devraient être livrés avant la rentrée de septembre.

○ Maison de santé

Le Maire informe l'assemblée de la suspension du projet de réalisation d'un cabinet dédié aux soins dentaires dans la maison NESME par les docteurs BONNOT et MOMBELLETT. Cette décision justifie de relancer le projet d'extension de la maison de santé vu le manque de locaux par rapport à la demande des professionnels.

Il rappelle la proposition, déjà présentée lors du Conseil municipal du 13 juillet 2022 mais à laquelle il n'a pas été donné suite (délibération N° 086/2021), de l'Atelier Mireille ROULLEAU (groupement ROULLEAU, BECA, CHAPUIS, PROJELEC) pour une mission de maîtrise d'œuvre en deux phases :

- Etudes : esquisse, AVP (APS, APD), PRO, ACT
- Travaux (DET, AOR)

Cette proposition se décompose en :

- Mission de base : 9.50% du montant HT des travaux
- Mission complémentaire EXE : 1.50 % du montant HT des travaux

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de relancer l'Atelier Mireille ROULLEAU pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la maison de santé ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ Bases fiscales communales

Le Maire indique qu'une date est à prendre pour une réunion sur les bases fiscales communales. L'adjoint Alain GUERIN, excusé, s'en chargera.

▪ Suivi des travaux et projets en cours

○ Lion d'Or

Daniel DUMONTET indique à l'assemblée que les logements du Lion d'Or seront normalement raccordés à l'eau le 13 juillet 2022. Patrick CAGNIN précise que la réception des travaux devrait avoir lieu le 21 juillet 2022.

○ Ecole maternelle

Le Maire fait part à l'assemblée du retour des offres pour le désamiantage de l'école maternelle. Le Conseil a mandaté le Maire pour signer la moins-disante lors de la précédente séance. L'offre d'Alpes Bourgogne Environnement, d'un montant de 47 781 € HT et 57 337,20 € TTC a donc été retenue.

○ Petites Villes de Demain

Le Maire présente à l'assemblée trois ateliers thématiques organisés par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier autour de l'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine, l'économie et le tourisme, les services, le lien social et la mobilité, dans le cadre d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire). Le but de ce projet de territoire est de renforcer l'identité communautaire et d'avoir un plan d'actions concret. Les conseillers sont invités à s'inscrire aux différentes réunions pour que la Commune soit représentée.

▪ Voirie Réseaux Terrains Locaux commerciaux

○ Affouage

Daniel DUMONTET rappelle à l'assemblée la délibération N° 003/2014 du 16 janvier 2022 fixant le tarif du stère de bois à 6,50 € à compter du 1^{er} janvier 2014. Le tarif n'a jamais été actualisé. Il propose de porter le tarif à 8 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de porter le tarif du stère de bois à 8 € à compter du 13 juillet 2022 ;
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

○ Terrain

Patrick CAGNIN indique, compte tenu de sa localisation, à l'assemblée qu'une vente de la parcelle AB 293, qui est en zone de préemption urbain, est en cours. Il propose de ne pas préempter. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter la parcelle AB 293.

○ Lotissement du Paluet

Le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion avec le cabinet Chez-moi Demain a eu lieu pour réfléchir à l'implantation d'habitat inclusif dans le futur lotissement du Paluet.

○ Locaux commerciaux

Le Maire informe l'assemblée que le local au 31 Grande rue a été loué pour une activité de thérapie énergétique.

Il ajoute que l'ancien local de l'auto-école ne sera pas repris dans l'immédiat par la personne qui souhaitait s'y installer pour une nouvelle auto-école. Néanmoins cette dernière lance son activité sur DOMPIERRE-LES-ORMES et MATOUR, sans local pour le moment.

▪ Décisions budgétaires

Néant

▪ Personnel communal

Annick GIRAUD indique à l'assemblée que le nouvel agent technique a intégré l'équipe.

Le recrutement de saisonniers pour la maison des patrimoines va être relancé en raison de désistement pour les weekends.

▪ Informations diverses

○ Suite élections

Un courrier de remerciements du Préfet est présenté à l'assemblée concernant les dernières élections.

○ Relevés météo

Les relevés météo de juin 2022 sont présentés au Conseil municipal.

o **Dates à retenir**

Commission Technique	Mardi 2 août 2022	19h00
Commission CATE	Lundi 29 août 2022	20h30
Commission ESL	Lundi 29 août 2022	19h00
Maire adjoint SG	Mardi 30 août 2022	20h30
Conseil à huis clos	Lundi 5 septembre 2022	20h30

Séance levée à 23h00

Signature du Maire



Signature du secrétaire



PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 9 août 2022 – 20h30 salle du Conseil Municipal